



Candidature au statut d'«Espoir Sportif Aspirant» (ESA)

(Reconnaissance et statut de l'Adeps) :

Procédure d'obtention d'un statut d'Espoirs Sportif Aspirant :

Les athlètes remplissant les critères dans leur catégorie d'âge et souhaitant disposer du statut sont invités à compléter le [formulaire de candidature à l'obtention du statut](#).

Pour pouvoir demander un statut sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'athlète doit **avant** sa demande de statut, être potentiellement sélectionnable par la Ligue Royale Belge d'Athlétisme, pour participer à des championnats internationaux.

ATTENTION : le statut d'ESA ne peut être demandé pour un même athlète que pour 2 années d'affilée. Il est donc intéressant d'évaluer au préalable le besoin de l'athlète en termes d'accompagnement et d'aménagements scolaires.

Si l'athlète demande le statut en SCO 1 et ensuite en SCO 2, il ne pourra plus faire une nouvelle demande de statut ESA. Il devra, s'il veut continuer sous statut, devenir Espoir Sportif International !

→ La réalisation du critère ne garantit pas l'acquisition du statut d'ESA.

La candidature sera analysée au sein de la Direction technique et ensuite proposée à la Commission compétente de l'ADEPS.

NB : un athlète CAD 2 qui réalise le critère SCO 1 ne pourra pas, malgré cette performance, obtenir le statut d'ESA.

Qu'apporte ce statut et quand rentrer sa candidature ?

Ce statut couvre une période allant du 01 septembre au 31 août.

Les demandes de statut peuvent être rentrées à différentes sessions **auprès de l'ADEPS par la LBFA uniquement**. [Démarches d'obtention du statut](#)

La candidature doit être rentrée à la LBFA via le **formulaire en ligne** à l'une des **sessions LBFA** suivantes :

Pré session LBFA : 20 mars 2019 au plus tard	→ Pré session Adeps : 2 avril 2019
Session 1 LBFA : 15 mai 2019 au plus tard	→ Session 1 ADEPS : 01 juin 2019
Session 2 LBFA : 01 septembre 2019 au plus tard	→ Session 2 ADEPS : 15 septembre 2019
Session 3 et 4 LBFA : 01 novembre 2019 au plus tard	→ Session 3 et 4 ADEPS : 15 novembre 2019
Hors session LBFA : 01 décembre 2019 au plus tard	→ Hors session ADEPS : 14 décembre 2019

Le délai d'obtention du statut est de 3 mois selon les **sessions ADEPS**.

Le statut d'ESA permet à l'athlète de bénéficier d'aménagements scolaires pour concilier au mieux sport et études. Ces aménagements font l'objet d'une discussion entre l'athlète, les parents, l'entraîneur et la fédération et ne sont en aucun cas obligatoires, mais ils doivent être justifiés.

L'athlète sera également invité à prendre part aux activités fédérales.

Les centres de mise en condition physique de l'ADEPS leur seront gratuitement accessibles, aux heures de l'Adeps.

L'athlète qui se porte candidat à l'obtention du statut adhère automatiquement à la charte éthique de la fédération Wallonie Bruxelles en accord avec la politique de la LBFA. [Charte éthique](#)

Informations utiles :

[Vade Mecum des statuts \(.pdf\)](#)

[Centres Permanents de Mise en Condition Physique](#)

<http://www.ad-eps.be/index.php?id=5923>

[FAQ dispenses scolaires](#)

[Carnet d'Entraînement et de Liaison \(CEL\) \(.pdf\).](#)

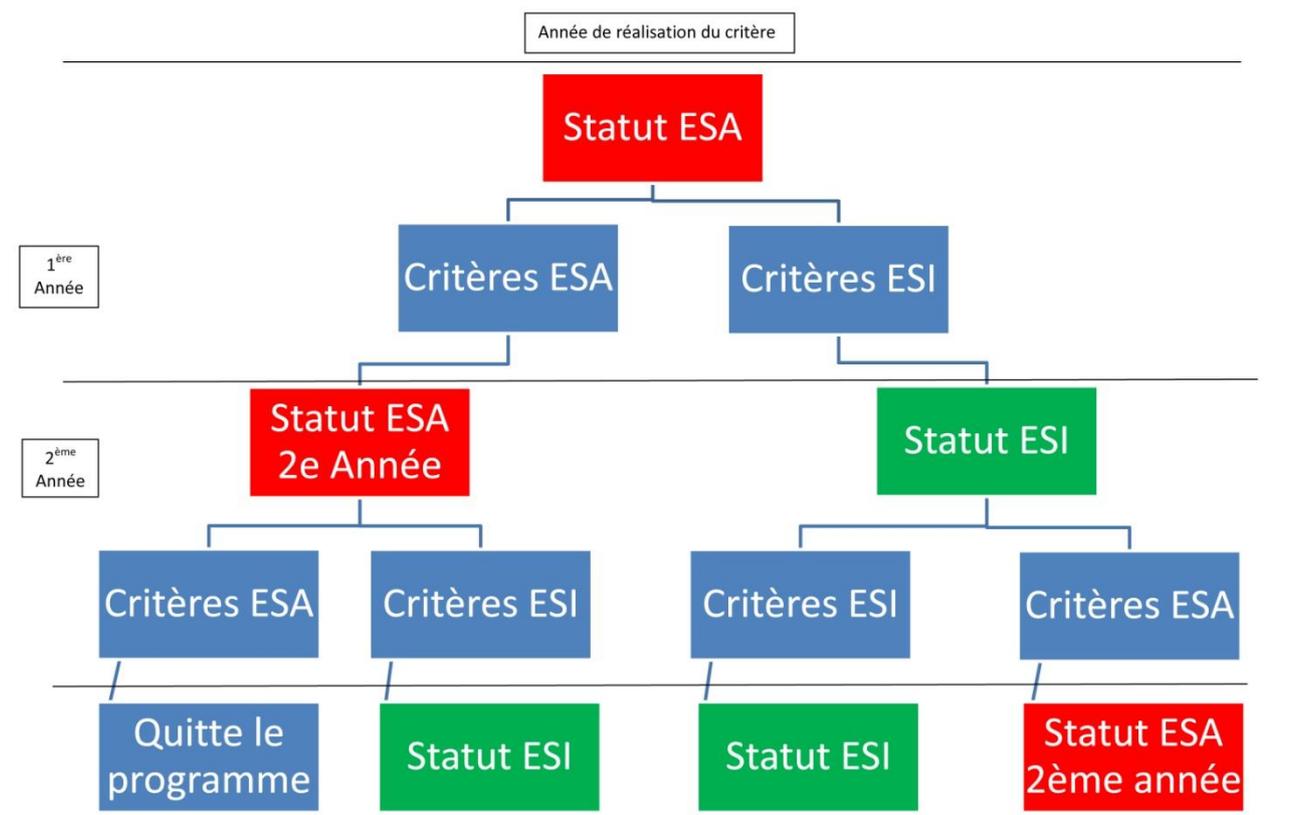
(Tout athlète sous statut ESA reçoit ce carnet. Il est tenu, **s'il bénéficie d'aménagements scolaires**, de le compléter et le présenter à sa direction scolaire ainsi qu'au référent projet de vie de sa fédération benoit.malo@skynet.be)

Choix possible de planification du statut :

Les athlètes qui demandent un statut en catégories Scolaires, ont deux années pour devenir Espoir Sportif International (ESI).

Les athlètes qui demandent un statut en Junior 1, ne disposent que d'une année sous statut ESA, pour devenir ESI.

Il n'y a pas de possibilité de demande de statut ESA en Junior 2 et après.



Critères :

Les Critères repris ci-dessous sont basés sur une évolution progressive menant vers un potentiel niveau international.

Dames						
Scolaire 1		Scolaire 2		Junior 1	Junior 1 & 2	
ESA	ESI	ESA	ESI	ESA	ESI	
12.40	TOP 30 Européen U20, réduit à 3/pays	12.20	TOP 30 Européen U20, réduit à 3/pays	12.00	TOP 20 Européen U20, réduit à 3/pays	100M
25.50		25.00		24.50		200M
58.00		56.60		55.50		400M
2.14.90		2.11.60		2.09.00		800M
4.39.00		4.32.00		4.28.00		1500M
10.15.10		10.00.00		9.51.00		3000M
14.40 (100H)		14.05 (100H)		13.95		80H - 100 H
63.60 (400H)		62.30 (400H)		61.10		300H - 400H
7.22.30		7.11.50		10.43.00		STEEPLE
1.67		1.71		1.75		HAUTEUR
3.55	3.70	3.80	PERCHE			
5.70	5.85	6.00	LONGUEUR			
12.10	12.40	12.65	TRIPLE SAUT			
13.40 (3kg)	14.00 (3kg)	14.00 (4kg)	POIDS			
40.00 (1kg)	42.50 (1kg)	45.00 (1kg)	DISQUE			
52.00 (3kg)	57.00 (3kg)	57.00 (4kg)	MARTEAU			
42.00 (500g)	45.00 (500g)	47.50 (600g)	JAVELOT			
4750 (7)	5000 (7)	5100 (7)	EPR.MULT			

Hommes						
Scolaire 1		Scolaire 2		Junior 1	Junior 1&2	
ESA	ESI	ESA	ESI	ESA	ESI	
11.28	TOP 30 Européen U20, réduit à 3/pays	11.00	TOP 30 Européen U20, réduit à 3/pays	10.75	TOP 20 Européen U20, réduit à 3/pays	100M
22.85		22.30		21.85		200M
51.00		49.50		48.75		400M
1.57.90		1.55.50		1.53.75		800M
4.02.00		3.55.00		3.54.20		1500M
8.52.30		8.43.20		14.30.00		3000M-5000M
14.55 (110H)		14.20 (110H)		14.05		100 H - 110 H
56.38 (400H)		55.00 (400H)		54.00		300H - 400H
6.14.65		6.05.50		9.10.00		STEEPLE
1.97		2.01		2.08		HAUTEUR
4.45	4.60	4.80	PERCHE			
6.72	6.80	7.20	LONGUEUR			
14.28	14.65	14.95	TRIPLE SAUT			
16.95 (5kg)	17.40 (5kg)	17.40 (6kg)	POIDS			
50.00 (1.5kg)	52.50 (1.5kg)	52.50 (1.75kg)	DISQUE			
63.50 (5kg)	67.25 (5kg)	67.25 (6kg)	MARTEAU			
60.00 (700g)	63.00 (700g)	65.00 (800g)	JAVELOT			
6500 (10)	6900 (10)	6900 (10)	EPR.MULT			